

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2005

Séance du 11 février 2005

CG 05/1^{ère}/VI-4

**PEPINIERE DEPARTEMENTALE
NOVALIA 82**

—
Comme je vous l'ai indiqué dans le rapport concernant l'Agence de Développement Economique de Tarn-et-Garonne (A.D.E. 82), la pépinière a ouvert ses portes le 2 avril 2004 avec, aujourd'hui, 12 entreprises domiciliées et représentant la création de 23 emplois.

I – COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2004 :

En ce qui concerne l'animation de la pépinière NOVALIA, différentes thématiques ont été abordées et se séquentent comme suit :

- la mise en place du suivi et de l'accompagnement par le réseau EGEE (Entente entre Génération),
- l'accompagnement et la synergie avec la chambre consulaire de Montauban et la communauté d'agglomération des 3 Rivières,
- la mise en place de formations ad-hoc en collaboration avec l'Ecole de Gestion Commerciale de la C.C.I.
- les télé procédures et l'audit préventif avec l'U.R.S.S.A.F.,
- l'optimisation des ressources avec l'A.N.V.A.R. (Agence Nationale de l'Innovation) et la DRIRE,
- thématique : « internet et tourisme » pour laquelle nous avons été initiateur et co-organisateur en partenariat avec la Région, avec les organismes ARDESI (Agence Régionale pour le Développement de la Société de l'Information en Midi-Pyrénées), Comité Régional du Tourisme, Comité Départemental du Tourisme de Tarn-et-Garonne, Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarn-et-Garonne,
- fédérer les énergies
- l'élaboration du business plan.

Les membres de la commission relative à l'adhésion au réseau, des pépinières de Midi-Pyrénées, se sont réunis le 2 décembre 2004.

Nous sommes dans l'attente des conclusions relatives à cet audit qui devrait nous permettre, en 2005, de mobiliser une aide du Conseil Régional de 50 000 € en fonctionnement liée à la labélisation de NOVALIA 82 dans le réseau Midi-Pyrénées.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une pépinière dédiée aux **activités innovantes**, tête de réseaux pour le Tarn-et-Garonne. Des discussions sont en cours, notamment avec les PAYS pour démultiplier ses actions vis à vis de la création d'entreprise.

Sachant que l'occupation juridique des locaux est fixée par bail au maximum à deux fois 24 mois, il nous paraît opportun, dès à présent, d'engager une réflexion sur le devenir de ces créateurs qui devront trouver un lieu d'accueil plus adapté **sur le territoire départemental**.

C'est la raison pour laquelle l'A.D.E. 82 définit une politique en matière d'accueil d'entreprises nouvelles à travers des zones d'activités existantes ou futures. Un diagnostic a permis de recenser environ 200 ha sur 34 communes.

De même, une étude plus générale est en cours, permettant de définir l'offre territoriale et ce, dans le cadre d'une approche structurante et environnementale sollicitée par les porteurs de projets.

Vous trouverez, en annexe du présent rapport, une présentation et la première situation des entreprises hébergées dans la pépinière NOVALIA 82.

II- ADMINISTRATION GENERALE - MODE DE FONCTIONNEMENT

Pour des raisons administratives et comptables, je vous propose que le Conseil Général soit le propriétaire bailleur de NOVALIA 82.

A ce titre, il assumera l'intégralité des charges afférentes au propriétaire et percevra en contre-partie les recettes et redevances correspondantes.

III – BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Sur ces bases, pour 2005, je vous propose d'établir le budget de fonctionnement suivant :

RECETTES

Redevance LOYERS	24 456 €
Redevance SERVICES	5 000 €
TOTAL	31 456 €

DEPENSES

Eau	1 500 €
Electricité	10 000 €
Gaz.	7 000 €
Contrat de surveillance	2 000 €
Nettoyage	7 000 €
Entretien – Maintenance	12 000 €
TOTAL	39 500 €

Comme convenu dans notre délibération du Budget Primitif 2004, je vous confirme que, chaque année, lors de notre DM 1, et après arrêt des comptes de l'A.D.E. 82 par l'expert comptable, je vous proposerai de réajuster la subvention de fonctionnement liée à l'animation de la pépinière NOVALIA 82, sachant que les subventions de l'Etat et de l'Europe relative à l'animation seront directement versées à l'A.D.E. 82.

Pour 2005, je vous propose de reconduire, à hauteur de 60 000 €, cette subvention. Je vous précise qu'elle sera inscrite dans le livre des Associations au titre du budget de fonctionnement de l'A.D.E. 82.

IV – PERSPECTIVES 2005

Comme je l'ai indiqué, l'année 2004 a constitué une année de démarrage avec 9 mois d'activités.

Nous constatons, début 2005, une demande soutenue en ce qui concerne les nouveaux projets, ce qui nous laisse augurer d'une meilleure occupation pour 2005.

Parallèlement, une certification qualité est en cours avec notamment l'ensemble des pépinières appartenant au réseau régional des Pépinières.

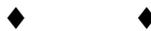
2005 devrait également nous permettre de poursuivre notre action vis à vis des salons professionnels liés à la création d'entreprises, ainsi qu'à des rapprochements avec les organismes de recherche autour de l'agglomération toulousaine.

Autant d'éléments qui doivent nous permettre de professionnaliser cette pépinière en direction de la création d'entreprise, véritable enjeu pour notre département afin de redynamiser le tissu économique des PME-PMI existantes.

Devant cette demande soutenue et afin d'anticiper l'avenir, je vous propose d'étudier l'aménagement du 3ème niveau correspondant à 372 m² de plancher.

Pour cela, je vous propose une inscription d'une autorisation de programme à hauteur de 150 000 € nous permettant d'engager les premiers travaux.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte, après 9 mois de fonctionnement, de l'administration générale de Novalia 82 et de son niveau d'occupation ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat Conseil Général A.D.E. 82 permettant de définir les modalités de fonctionnement de la pépinière Novalia 82 et, par voie de conséquence, de

signer les baux de location entre le Conseil Général et les entreprises hébergées ;

- Décide de reconduire à hauteur de 60 000 € la subvention de fonctionnement liée à l'animation de la pépinière Novalia 82 sachant que les subventions de l'Etat et de l'Europe relative à l'animation seront directement versées à l'ADE 82 ;
- Précise que cette subvention sera inscrite dans le livre des associations au titre du budget de fonctionnement de l'ADE 82
- Autorise Monsieur le Président à engager l'étude concernant l'aménagement du 3ème niveau ;
- Adopte, à cet effet, une autorisation de programme de 150 000 €;
- Ratifie l'inscription d'un crédit de paiement correspondant sur l'article 23813-91.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,